



proVISIONSM

Assurance Tous risques bonifiée

Maximum de souplesse

Le contrat *proVISION* d'Affiliated FM est un contrat d'assurance Tous risques bonifiée conçu pour offrir un maximum de souplesse. Il est assorti d'un formulaire combiné Pertes d'exploitation/Frais supplémentaires et d'une garantie Bris de machines intégrée. Le contrat *proVISION* propose de nombreux avantages spéciaux, dont un large éventail d'extensions, sous une forme simplifiée facile à comprendre et à consulter. Grâce à l'étendue de ses garanties et à sa souplesse, ce contrat peut répondre aux besoins de toutes les entreprises. Les clients ont l'esprit tranquille en sachant que, par son approche globale, *proVISION* constitue le produit idéal pour couvrir leurs biens sur les lieux mêmes de leur établissement et hors de celui-ci, y compris en cours de transport.

Garantie Tous risques des biens

Le contrat *proVISION* comporte 24 extensions de garantie ainsi que des garanties supplémentaires – toutes intégrées dans le formulaire d'assurance Tous risques des biens – vous permettant de combler facilement et efficacement vos besoins de garantie spécifiques.

Bonifications clés

Voici un aperçu des principales bonifications de garantie et caractéristiques du contrat :

Garantie illimitée pour :

- Les frais de déblai
- Le matériel informatique
- La démolition et l'augmentation des frais de construction des parties de bâtiment épargnées par le sinistre
- Les virus informatiques.

Estimations spéciales pour :

- La reconstruction sur d'autres lieux
- Dépenses en Capital (frais d'immobilisation)
- La valeur à neuf du matériel informatique.

Garanties intégrées :

- Bris de machines
- Inondations
- Mouvements du sol
- Champignons
- Coûts supplémentaires.

Protection complète, y compris :

- Biens souterrains
- Fondations
- Valeur agréée non assortie d'une règle proportionnelle.

Garanties supplémentaires

Les montants peuvent être adaptés aux besoins du client.

- Biens enlevés des situations désignées
- Mesures conservatoires.

Extensions de garantie

Les montants standard peuvent être modifiés en fonction des besoins de chaque client.

Produits et frais de lutte contre l'incendie	100 000 \$
Honoraires professionnels	100 000 \$
Coûts supplémentaires	250 000 \$
Arbres, arbustes, plantes et pelouses* (1 000 \$ par élément)	100 000 \$
Chaussées et routes*	250 000 \$
Frais de nettoyage du sol et de l'eau	50 000 \$
Installation	250 000 \$
Biens nouvellement acquis	2 500 000 \$
Situations non désignées	1 000 000 \$
Objets d'art	250 000 \$
Comptes clients	500 000 \$
Documents de valeur	500 000 \$
Supports et données informatiques	500 000 \$
Démolition et augmentation des frais de construction	
▪ Parties épargnées par le sinistre	Montant du contrat
▪ Démolition	1 000 000 \$
▪ Respect des dispositions légales	1 000 000 \$
▪ Pertes d'exploitation	1 000 000 \$
Erreurs et omissions	1 000 000 \$
Transport	250 000 \$
Champignons	1 000 000 \$
Paiements différés	100 000 \$
Interruption des services venant de l'extérieur –	
Dommages matériels	250 000 \$
Récompenses en cas d'incendie volontaire ou de vol	100 000 \$
Argent et valeurs	100 000 \$
Clés et serrures	100 000 \$
Responsabilité locative et frais	100 000 \$
Coûts accessoires	100 000 \$

* Garantie Risques désignés

Affiliated FMSM

Pertes d'exploitation/ Frais supplémentaires

L'avenant combiné Pertes d'exploitation/Frais supplémentaires du contrat *proVISION* comporte huit extensions de garantie et des bonifications de garantie qui facilitent la gestion des risques financiers imprévisibles, par exemple l'interruption des services venant de l'extérieur, les risques de carence, l'interdiction d'accès par les autorités civiles et l'impossibilité d'entrer sur les lieux ou d'en sortir.

L'assurance bonifiée des pertes d'exploitation s'étend aux frais supplémentaires, aux frais engagés pour réduire les pertes et aux loyers. Le montant de garantie des frais supplémentaires est fixé à 15 % du bénéfice brut déclaré par l'entreprise, sous réserve d'un minimum d'un million, de sorte qu'il augmente automatiquement à mesure que l'entreprise prend de l'expansion.

Extensions de garantie/ Montants standard

Il est possible de modifier ces montants au besoin.

Salaires ordinaires	30 jours
Interdiction d'accès par les autorités civiles	30 jours
Interruption des services venant de l'extérieur	250 000 \$
Risques de carence	250 000 \$
Frais de recherche et de développement	250 000 \$
Impossibilité d'entrer/ de sortir	250 000 \$
Augmentation des impôts	100 000 \$
Extension de la période d'indemnisation	30 jours

Bris de machines

Le contrat *proVISION* est en outre automatiquement assorti d'une assurance Bris de machines qui couvre les pannes mécaniques et électriques de tout le matériel (installations de chauffage et de refroidissement, machines de production, installations électriques, etc.), sans limitations particulières. Cette façon de faire peut aussi éliminer les limitations particulières qui s'appliquent habituellement à la contamination par l'ammoniac ou par des substances dangereuses, aux dégâts d'eau et à la détérioration. Les éventuels trous de garantie sont ainsi réduits ou éliminés.

Service professionnel

Le contrat *proVISION* bénéficie du soutien d'une équipe attitrée de souscripteurs production et d'ingénieurs de comptes expérimentés qui connaissent à fond les risques particuliers et complexes des établissements. Nos ingénieurs de comptes aident les clients à comprendre les risques auxquels leurs biens sont exposés et leur offrent des programmes de prévention et des solutions sur mesure.

Notre système de traitement automatique unique en son genre crée une proposition d'assurance personnalisée, qui se transforme ensuite en Conditions particulières.

Cet agencement présente des avantages pour les clients puisqu'il :

- garantit l'exactitude des renseignements ;
- nous permet d'émettre le contrat rapidement et facilement ;
- élimine la nécessité de revoir une multitude de documents contractuels.

Pour de plus amples renseignements sur le contrat *proVISION*, nos services de prévention ou nos autres produits, appelez le représentant local d'Affiliated FM ou visitez notre site Web au www.affiliatedfm.ca.

